

Audience au ministère de l'Éducation nationale – vendredi 8 février 2019

La CNARELA, représentée par François Martin, président, Hélène Frangoulis, vice-présidente en charge du supérieur et Guillaume Diana, secrétaire adjoint, a été reçue le vendredi 8 février 2019 à 18h par Matthieu Lahaye, conseiller discours, mémoire, culture, langues régionales, qui suit de près le dossier des langues anciennes. Deux représentants de la DGESCO étaient également présents, ainsi que Pascal Charvet, inspecteur général honoraire, auteur du rapport « Les Humanités au cœur de l'école ».

En préambule, Matthieu Lahaye informe la CNARELA qu'une lettre en réponse à ses courriers est en attente de la signature du ministre. Il précise qu'il a souhaité voir la CNARELA à cette date, dans la mesure où la réforme du lycée se met en place, en particulier au niveau de la spécialité LLCA.

Il remercie la CNARELA pour le communiqué de presse qu'elle a publié à la suite de l'arrêté instaurant le coefficient 3 pour les langues anciennes dans le nouveau baccalauréat.

Pascal Charvet prend la parole et estime que le latin et le grec ont été utilisés par certains pour attaquer la réforme dans son ensemble : il ne faut pas, dit-il, saborder le travail réalisé en faveur des LCA, en particulier celui porté par la CNARELA.

François Martin remercie le Ministre d'avoir répondu favorablement aux demandes d'audience de la CNARELA. Il rappelle l'avancée sur le dossier des listes de textes de l'épreuve orale de LCA au bac : désormais, les listes devront, comme en Français en Première, être diffusées aux correcteurs en amont des épreuves, afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions. Il s'agit bien évidemment d'une application pour deux sessions, mais la CNARELA salue la régularisation d'une situation qui était inégalitaire selon les académies.

Les échanges sont fréquents entre la CNARELA et le cabinet, ainsi qu'avec la DGESCO, comme en témoignent les audiences et les invitations à prendre part aux discussions avec la DGESCO ou le CSP ces derniers mois.

La CNARELA salue aussi le rétablissement des deux options au baccalauréat, exclusivité des LCA en ce qui concerne le cumul. Le coefficient 3 appliqué sur chacune des deux langues anciennes étudiées en option facultative sera un élément de motivation des élèves.

Matthieu Lahaye souligne que cette valorisation est un signe fort de l'engagement du ministre pour les options de latin et de grec dans la mesure où seules ces deux options sont reconnues à ce niveau dans le nouveau baccalauréat.

Cependant, la CNARELA tient à alerter le ministre sur les nombreuses difficultés de mise en œuvre de sa volonté dans les collèges et les lycées.

1- COLLÈGE

a) horaires

D'après les sondages de la CNARELA, environ 80% des établissements appliquent 5h de latin (et, parfois, 1h de grec, lorsque cette langue est proposée ; certains établissements « globalisent » l'horaire des deux langues à 5h). L'arrêté du 16 juin 2017¹ a rétabli une heure supplémentaire sur les niveaux 4^e et 3^e, qui porte l'horaire à 7h en latin et 3h en grec, mais l'expression « dans la limite de... » est toujours aussi mortifère : les chefs d'établissement lisent comme une incitation à limiter les heures de LCA, allant parfois jusqu'au plancher d'1h par niveau. La CNARELA dénonce le maintien, dans de nombreux collèges, des horaires diminués par la précédente réforme du collège, ainsi qu'une situation plus grave encore dans certains établissements. Pourtant, la CNARELA souligne aussi que quelques collèges font exception, preuve que la volonté du chef d'établissement joue un rôle déterminant

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/16/MENE1717553A/jo>

pour les LCA (par exemple, le collège Jean-Pierre Vernant, à Toulouse, qui propose en tout 14h de LCA, deux groupes par niveau en latin et 2h de grec). Cependant, les cas diffèrent souvent à l'intérieur d'une même académie. **La CNARELA demande donc instamment la réécriture de l'arrêté afin que ne soit laissé aucun doute sur les horaires dévolus au latin et au grec.** La circulaire de janvier 2018 n'est pas prise en compte par les chefs d'établissement, et elle a même fait l'objet d'une relecture et d'une réécriture pour le moins scandaleuse par le SNPDEN-UNSA.

b) dotation complémentaire et horaires fléchés :

La dotation complémentaire, inscrite dans l'arrêté, « n'existe pas » pour beaucoup de chef d'établissements qui en découvrent souvent l'existence par l'intermédiaire des professeurs. Lorsque les personnels de direction volontaires font la demande de cette dotation auprès des services académiques, on les informe qu'elle est déjà intégrée dans les DHG sans aucun fléchage. **La CNARELA demande au ministre d'éclaircir ce point.**

L'académie de Créteil a proposé, lorsque le ministre en était le Recteur, des horaires fléchés en grec : 2h sur les 3h prévues. À Toulouse, le rectorat proposait 3h « rectorales » pour financer une base d'enseignement en LCA. Ces heures ont disparu au profit d'un « nouveau système d'allocation progressive des moyens basés sur les indices de position sociale (IPS) ». Hélène Frangoulis lit un extrait de la lettre de la Rectrice de Toulouse en date du 22 janvier 2019. La CNARELA demande une fois de plus quel serait le problème, si les heures de Langues et cultures de l'Antiquité étaient fléchées, puisqu'elles sont déjà données aujourd'hui dans les établissements. **Le fléchage éviterait les tensions vives qui gênent le travail des équipes lors de la répartition des moyens.**

Guillaume Diana indique que dans son établissement d'Asnières-sur-Seine (académie de Versailles), il ne peut enseigner qu'une heure de grec par semaine, située en dernière heure de la journée le jeudi, rassemblant des élèves de trois classes. Il est très difficile pédagogiquement de proposer une seule heure de LCA sur un niveau. Pascal Charvet insiste sur la nécessité de proposer au moins une deuxième heure, voire l'enseignement d'une heure de grec en 4^e pour qu'un élève puisse avoir l'horaire de 3h sur le cycle.

François Martin rappelle à ce sujet que les effectifs progressent en grec au collège, en partie grâce à la possibilité, souhaitée par la CNARELA, de **moduler l'horaire dévolu aux LCA, sur le cycle 4 du collège**, d'après les projets menés par les professeurs dans les établissements. **Cette demande de la CNARELA a été officialisée dans les textes² et certains collègues proposent même le grec dès la classe de 5^e.** Le volume horaire de 3h est donc respecté (1h en 5^e, 1h en 4^e, 1h en 3^e). Mais de tels cas restent malheureusement rares : il est plus fréquent d'entendre de la part des directions que les moyens sont insuffisants et qu'une heure prise sur la dotation est le maximum qui puisse être offert.

c) points au DNB :

La CNARELA revient sur la valorisation du latin et du grec dans le décompte des points du DNB : à l'heure actuelle, un élève qui suit les deux options ne peut obtenir qu'un bonus maximal de 20 points, pour une seule option. Or, beaucoup d'élèves suivent une LCE et une LCA – ou deux LCA –, et ne peuvent pas cumuler les bonus. **Autoriser le bonus pour chaque option suivie en 3^e** permettrait de reconnaître de façon juste le travail effectué par les élèves dans leur scolarité.

Pascal Charvet prend la parole et note le problème récurrent de la grammaire et de la maîtrise analytique de la langue. Le manque de repères grammaticaux pour les élèves ne faisant pas de LCA est handicapant. D'ailleurs, il semble difficile de s'arrêter sur une seule terminologie tant elle est floue déjà pour les enseignants. Tout cela conduit à un défaut prégnant d'expression à l'oral. Encourager l'enseignement du latin et du grec pourrait aussi contribuer à aider les élèves dans la maîtrise de la langue française.

d) problème des heures de cours payées en HSE :

François Martin évoque le cas des heures de LCA prises dans l'enveloppe HSE dans l'académie de Rouen : les heures ainsi payées n'entrent pas dans le service officiel de l'enseignant (HSA). La CNARELA dénonce de telles pratiques et rappelle que les professeurs de Lettres classiques effectuent leur service en français, latin et grec. Ces heures doivent toutes être intégrées à leur service (15h ou 18h), réparties dans le TRM lors du vote de la DHG. Une heure de cours faite toute l'année n'est pas une HSE.

Matthieu Lahaye rappelle qu'on ne finance pas les horaires de la grille par des HSE.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/16/MENE1717553A/jo>

2- LYCÉE

a) les options et la spécialité LLCA

Dans l'académie de Versailles, un lycée propose 3h de latin et 3h de grec par niveau. C'est un cas positif qui montre qu'au niveau du lycée, le chef d'établissement joue aussi un rôle déterminant pour la réussite des LCA. Malheureusement, ces cas restent très rares. Les dédoublements (en particulier dans les sciences) conduisent parfois à supprimer des heures en LCA, car tout est pris sur la dotation complémentaire (12h par division en seconde³, 8h en première⁴). Pascal Charvet considère qu'au lycée, les dédoublements ne sont pas si efficaces du point de vue des apprentissages : ils le sont bien plus au collège et au primaire.

Mathieu Lahaye rappelle l'autonomie des établissements à ce sujet. La CNARELA précise que l'autonomie est de façon générale source de problèmes dans les équipes quand elle détermine trop l'existence de certains enseignements, en particulier ceux de LCA.

La CNARELA rappelle que seuls des horaires fléchés pour financer les options de latin et de grec éviteront les problèmes rencontrés chaque année.

François Martin évoque ensuite les mises en garde de la CNARELA lors de ses rencontres avec le CSP et d'autres instances du ministère pendant la rédaction des programmes : la proximité des programmes d'option facultative et de spécialité risquaient de rendre systématique la fusion des horaires, encouragée par certaines personnes. Plusieurs IPR sont effectivement allés dans ce sens : des cas signalés par les collègues dans l'académie de Grenoble et de Bordeaux sont évoqués, de même que plusieurs situations inquiétantes qui ont été communiquées à la CNARELA. La CNARELA regrette que ses remarques n'aient pas suffisamment été prises en compte par le CSP et la DGESCO, car la situation que les professeurs rencontrent actuellement était prévisible. Les langues anciennes ne doivent pas être encadrées par des textes ambigus.

Pascal Charvet rappelle que l'enseignement de spécialité LLCA offre un nouvel enseignement de Français, puisque dans les œuvres qui seront à étudier, il y aura forcément des œuvres françaises, permettant une confrontation entre les littératures antiques et la littérature française et étrangère.

François Martin rappelle que dans l'académie de Nantes, un seuil de 12 élèves a été décidé pour déclencher l'ouverture d'une spécialité dans tous les établissements. Les enseignants des spécialités devront donc se battre pour avoir de nombreux élèves.

Pascal Charvet dit qu'il faut éviter les fusions en amont, mais qu'elles pourraient, dans des cas rares, être envisagées avant la rentrée, une fois que les effectifs seront plus figés qu'au mois de février. Matthieu Lahaye affirme que le ministère est très vigilant sur le déploiement de la spécialité LLCA. Il a déjà dû intervenir pour assurer son ouverture dans certains lycées. Le problème reste d'éviter l'écueil des « triplettes loufoques », tout en proposant des parcours raisonnés, en lien avec le supérieur.

Matthieu Lahaye rappelle que les enseignements de spécialité bénéficient d'horaires fléchés. Le financement de la spécialité ouverte officiellement est donc assuré. Les horaires de spécialité ne doivent pas servir à financer les options.

Hélène Frangoulis lit la note de la DGESCO (6 septembre 2018) dans laquelle plusieurs spécialités (dites « classiques ») sont recommandées dans les établissements pour envisager des parcours dans le supérieur, liste dans laquelle la spécialité LLCA n'est pas mentionnée.

François Martin rappelle que cette note met à l'écart la spécialité LLCA en diminuant ses chances de réussite, dans la mesure où on interdit à de nombreux élèves d'y accéder facilement. Le cas du lycée Fermat de l'académie de Toulouse est évoqué : il s'agit d'un établissement avec des classes préparatoires aux grandes écoles (École des Chartes et ENS Ulm), mais qui ne propose la spécialité LLCA qu'en partenariat avec le lycée Saint-Sernin et fusionnée avec l'option. Dans cette académie, chaque établissement choisit le seuil d'ouverture des groupes de spécialités. La CNARELA rappelle qu'elle soutient l'ouverture la plus large possible de la spécialité, dans tous les types d'établissements.

Matthieu Lahaye parle du découpage en deux spécialités des enseignements littéraires : Humanités, Littérature, Philosophie et LLCA. Il s'agit d'un double enseignement qui n'est pas redondant : il diffère tant en Première qu'en

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202776&dateTexte=&categorieLien=id>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202800&dateTexte=&categorieLien=id>

Terminale. La spécialité LLCA devrait capter des élèves intéressés par les Lettres mais réticents à se lancer dans la l'étude de la Philosophie.

François Martin note que le nombre d'élèves qui suivent les options LCA est en progression au lycée, et **demande qu'un préambule clair soit rédigé pour la spécialité.** Il évoque le cas d'un établissement dans l'académie de Lille dans lequel on refuse à des élèves la spécialité sous prétexte qu'ils n'ont pas suivi l'option de latin en seconde.

La CNARELA approuve les nouveaux programmes, mais renouvelle toutes les réserves émises lors de l'audience à la DGESCO, notamment sur le manque de distinction claire entre la spécialité et l'option. Matthieu Lahaye voit également des programmes novateurs et intéressants, les meilleurs de ceux qu'il a pu consulter. Ces programmes représentent l'enseignement des LCA.

La CNARELA rappelle le besoin d'une note de service pour la mise en œuvre de cette spécialité, qui est noyée avec les options dans les textes. Elle plaide pour une distinction claire entre ces enseignements, et entre le latin et le grec, pour éviter toute fusion.

b) bonus pour les options LCA-latin et LCA-grec dans le nouveau bac

La CNARELA demande une précision sur le calcul des points pour les options : les résultats de l'année seront-ils pris en compte à la fois pour le contrôle continu (10 %) et pour le bonus coefficient 3 des points au-dessus de 10 ? **Matthieu Lahaye confirme que les options LCA comptent dans les 10% du contrôle continu et en bonus (30 points maximum par langue), en plus.**

François Martin lit l'article 2 du décret 2018-614 qui donne la possibilité « le cas échéant » de faire passer des épreuves dans les options. Le responsable des Lycées de la DGESCO dit qu'il s'agit de la section TMD (Techniques de la Musique et de la Danse) qui est en train d'être rénovée et que cela ne concerne pas les autres options.

Matthieu Lahaye rappelle l'existence dans le passé des classes « méditerranéennes » couplant les Langues régionales (occitan et catalan surtout), et les Langues et Cultures de l'Antiquité. François Martin rappelle que Jean-Michel Blanquer, lorsqu'il était recteur de Créteil, avait expérimenté les Langues et cultures méditerranéennes en couplant les langues anciennes à l'enseignement de l'arabe. Par ailleurs, le bilinguisme puis l'ECLA ont été mis en place assez tôt dans l'académie de Besançon. L'ECLA fait l'objet actuellement d'expérimentations dans certaines académies du sud de la France, mais sur des horaires spécifiques. Les programmes rappellent d'ailleurs ce dernier point : on ne remplace pas les heures de latin et de grec par l'ECLA, qui est une autre façon de travailler et d'inciter des élèves à découvrir les deux langues.

Pascal Charvet annonce que nombreuses ressources sont disponibles dans le cadre des Langues et cultures méditerranéennes.

François Martin demande un soutien réel pour l'enseignement du grec dont les effectifs progressent. La CNARELA a toujours refusé de sacrifier le grec pour sauver le latin car elle sait combien leur existence dans le secondaire est liée. Le lien collège-lycée est particulièrement important.

Hélène Frangoulis rappelle que de nombreux enseignants n'osent pas demander l'ouverture d'un groupe de grec par peur d'avoir perdu des connaissances (beaucoup de collègues n'ont pas enseigné de grec pendant de nombreuses années). Dans l'académie de Rouen, un dispositif intéressant a été mis en place, proposant une remise à niveau en grec en vue de l'ouverture de groupes dans les académies.

c) séries technologiques

François Martin évoque le problème des séries technologiques à qui on refuse toujours les options de latin et de grec dans le cycle terminal, alors que les élèves les suivent en seconde. **Cette réforme du lycée doit être l'occasion d'ouvrir les options LCA aux séries technologiques.**

Pascal Charvet soutient cette demande : tous les élèves des enseignements généraux et technologiques doivent profiter des enseignements de LCA. Matthieu Lahaye répond qu'il ne veut pas « se disperser » et qu'il souhaite pour le moment la réussite de la spécialité et le maintien des options.